

Vigne

Avertissement No 12 – 16 juillet 2014

- **Annonce** : cet avertissement couvre une période de deux semaines.
- **Degrés-jours et développement**.
- **Phytotoxicité**.
- **Filets** : à installer prochainement.
- **Maladies observées et actions de prévention**.
- **Délais avant la récolte**.
- **Résistance**.
- **En cas de grêle**.
- **Qu'est-ce qu'on observe?**
- **Insectes** : tordeuse de la vigne, phylloxéra, scarabée japonais et altises dans les nouvelles plantations.
- **Carences**.
- **Rognage, effeuillage et un peu de vocabulaire**.
- **Références**.

ANNONCE

Comme les raisins progressent lentement mais sûrement vers la maturité, l'accumulation de degrés-jours pour passer d'un stade à un autre est plus importante et nécessite plus de temps. Pour cette raison et parce que toutes les maladies (sauf la pourriture grise) et tous les insectes pouvant être présents le sont, cet avertissement couvrira une période de deux semaines, à moins d'événements particuliers. Par contre, les conseillers demeurent sur le terrain et leurs observations nous sont rapportées hebdomadairement.

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorenz (EL)



29 : Baies de la taille d'un plomb (4-6 mm)



31 : Baies de la taille d'un pois (7-10 mm)



33 : Fermeture de la grappe

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 15 juillet 2014 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 15 juillet	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/ Vandal-Cliche/Marquette
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	384,9	73,7	ND/ND/ND/ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I.O.)	469,0	69,0	31/29/31/31 (15 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas et Tingwick	540,6	69,2	31/31/ND/31 (11 juillet)
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien et Scott	490,2	65,5	ND/ND/ND/ND
Estrie : Lennoxville, Magog et Richmond	517,5	67,9	31/ND/ND/29 (10 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace et Joliette	506,5	56,8	31/ND/ND/ND (10 juillet)
Laurentides : La Macaza, Mirabel et Oka	504,7	55,3	33/31/33/33(14 juillet)
Mauricie : Charrette, Louiseville et Saint-Alexis-des-Monts	521,3	59,8	ND/ND/ND/ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères	555,9	67,1	33/31/ND/33 (15 juillet)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde	572,9	67,0	ND/ND/ND/ND
Outaouais : Chénéville, Luskville et Montebello	507,8	54,1	31/ND/ND/ND (12 juillet)
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	432,0	59,5	ND/ND/31/ND (15 juillet)

Données provenant d'Agrométéo

ND : donnée non disponible

Phytotoxicité – Mise en garde

Attention aux applications par temps chaud; de la phytotoxicité pourrait se développer même si vous n'avez qu'un seul produit dans votre réservoir!

Consultez l'[avertissement No 09](#) du 25 juin dernier pour les sections d'information habituelles suivantes :

- Maladies : quand traiter?
- Analyses foliaire et de pétioles.
- Jeunes et nouvelles plantations.
- Traitement des mauvaises herbes.

FILETS

Ceux d'entre vous qui pensent installer des filets doivent prévoir cette opération pour bientôt dans les secteurs les plus chauds. Si vous n'êtes pas prêts, les oiseaux, eux, le seront!

MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

L'entretien du vignoble par une bonne aération, grâce à une taille adéquate sur le rang, au rognage et au désherbage du sol (ATTENTION À LA DÉRIVE!), défavorise les maladies qui prospèrent en conditions chaudes et humides, comme nous les connaissons présentement, et peut vous faire sauver des applications de pesticides.

Les principales maladies de la vigne ([anthracnose](#), [blanc](#), [excoriose](#), [mildiou](#) et [pourriture noire](#)) sont actuellement présentes à différentes intensités dans les vignobles dépistés. **Les traitements fongiques préventifs avant les périodes de pluie sont très importants**, surtout si vous avez des cépages sensibles et des antécédents de maladies dans vos vignobles.

N'attendez pas le retour du beau temps pour intervenir!

Comme le mentionne très bien une agronome : « **Traiter en protection après la pluie, c'est comme ouvrir son parapluie une fois la pluie terminée...** ».

La prévention est donc de mise pour s'assurer d'une récolte de qualité.

Plusieurs références peuvent vous guider dans vos choix de fongicides à appliquer :

- [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#).
- [Avertissement No 05](#) du 30 mai 2013.
- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#).
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#).
- Les bulletins d'information [No 03](#) du 20 avril 2007 et [No 01](#) du 13 mai 2008.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE


Même si la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à considérer le délai avant la récolte de certains produits. Vous pouvez consulter le [bulletin d'information No 05](#) : « Fongicides et insecticides utilisés en viticulture ».

RÉSISTANCE

Plusieurs fongicides utilisés dans les programmes pour la protection de la vigne présentent des risques élevés pour le développement de la résistance. Consultez à ce sujet l'information présentée à la page 3 de l'[avertissement No 07](#) du 12 juin 2014, le [bulletin d'information No 05](#) : « Fongicides et insecticides utilisés en viticulture » ainsi que l'[avertissement No 10](#) du 3 juillet dernier.

EN CAS DE GRÊLE

Attention! Les conditions météorologiques instables des derniers temps et celles à venir pourraient entraîner des orages violents, donc des risques accrus de grêle! Les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. **Un traitement au cuivre** , au folpet ou au captane **dans les 12 à 24 heures suivant l'évènement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 12 à 24 heures, le traitement n'est plus efficace puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

QU'EST-CE QU'ON OBSERVE?

Consultez l'[avertissement No 03](#) du 21 mai 2014 pour connaître les observations à faire pour le dépistage de plusieurs maladies de la vigne ([anthracnose](#), [blanc](#), [excoriose](#) et [mildiou](#)).

Pour plus de renseignements, consultez le document « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) » et le « [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) ».

Blanc

Des symptômes sur feuilles et baies ont été vus dans les régions de la Montérégie-Est, de la Montérégie-Ouest, de la Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale, des Laurentides et du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur cépages sensibles à très sensibles et sur des sites avec antécédents importants. Le dépistage et la prévention sont donc de mise partout.

Les observations pour détecter la présence de **blanc** devraient être en cours dans tous les sites avec des cépages sensibles (Chancellor, Chardonnay, Riesling et Geisenhein 318) et dans ceux avec des antécédents de cette maladie. Les conditions propices au blanc sont un temps chaud, sans pluie, une température optimale de 25 °C et les stades 4 à 6 feuilles jusqu'à la véraison.

Lors de votre dépistage, surveillez les parties des plants à l'ombre comme le dessous des feuilles, car ce champignon n'aime pas le soleil!

Le « **danger** » est maintenant bien **présent** pour la majorité des cépages et des régions.

Pour de l'information sur le modèle du blanc, consultez l'[avertissement No 11](#) du 9 juillet dernier.

La protection contre le blanc dans les vignobles devra être ajustée en fonction des précipitations et du développement des grappes. Pour la majorité des produits protectants, le lessivage survient après 20 à 25 mm de pluie, sauf dans le cas du cuivre🐞 et du soufre🐞, où ce lessivage survient généralement après environ 10 mm, ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents.

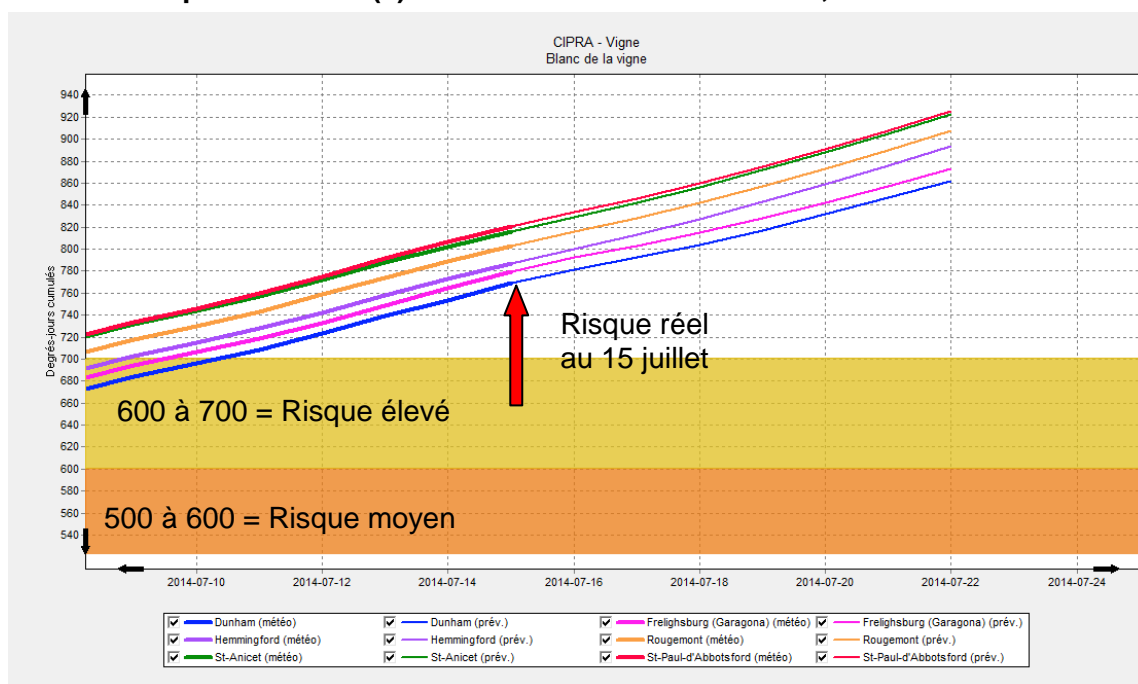
Régions	Montérégie-Est Montérégie-Ouest	Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides, Outaouais	Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Saguenay–Lac-Saint-Jean
Date moyenne du stade pousse verte (6)	14 mai 2014	21 mai 2014	27 mai 2014
Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade 6	774,7	675,6	605,0
Gains moyens base 6 de la dernière semaine	95,1	92,1	94,1

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDELCC, du MERN et d'AAC.
Les mêmes stations météo que pour les stades phénologiques sont utilisées.

Selon le modèle, s'il y a :

- 400 à 500 degrés-jours accumulés = risque faible : le dépistage est de mise. S'il y a apparition de taches blanches, les traitements fongiques commencent.
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent commencer.

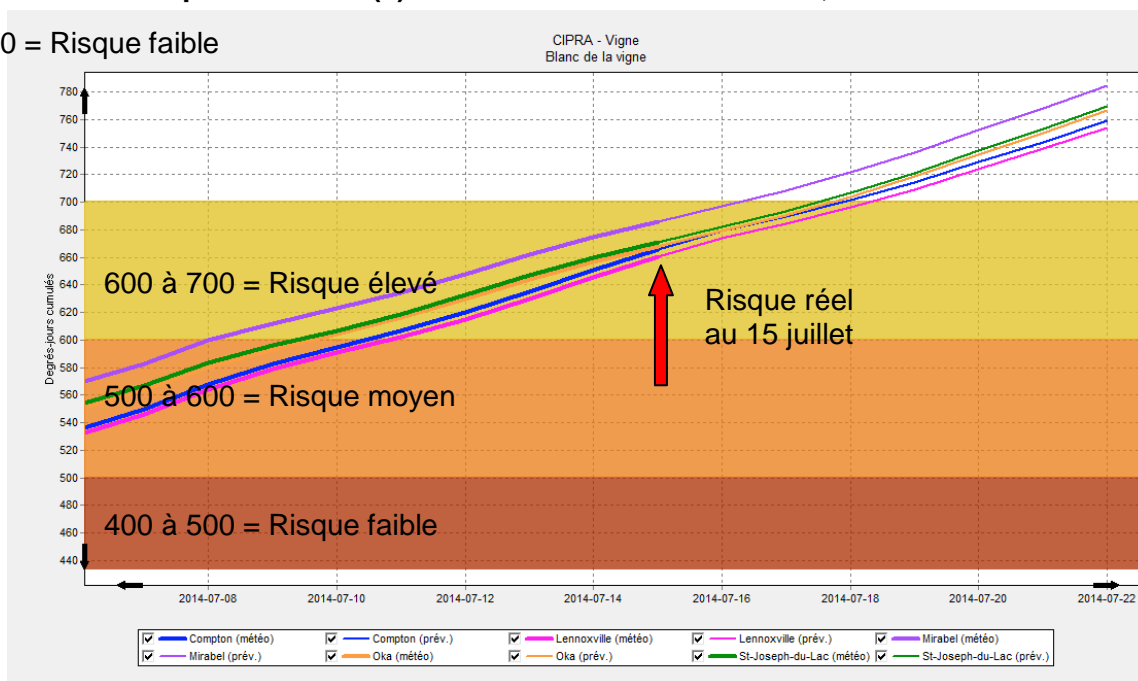
Modèle pour le blanc, saison 2014, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 14 mai 2014



En Montérégie, le seuil de 700 degrés-jours en base 6 est dépassé pour l'ensemble des stations météo consultées. Le dépistage et la protection doivent être commencés. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Le « danger » est maintenant très présent pour la majorité des cépages.

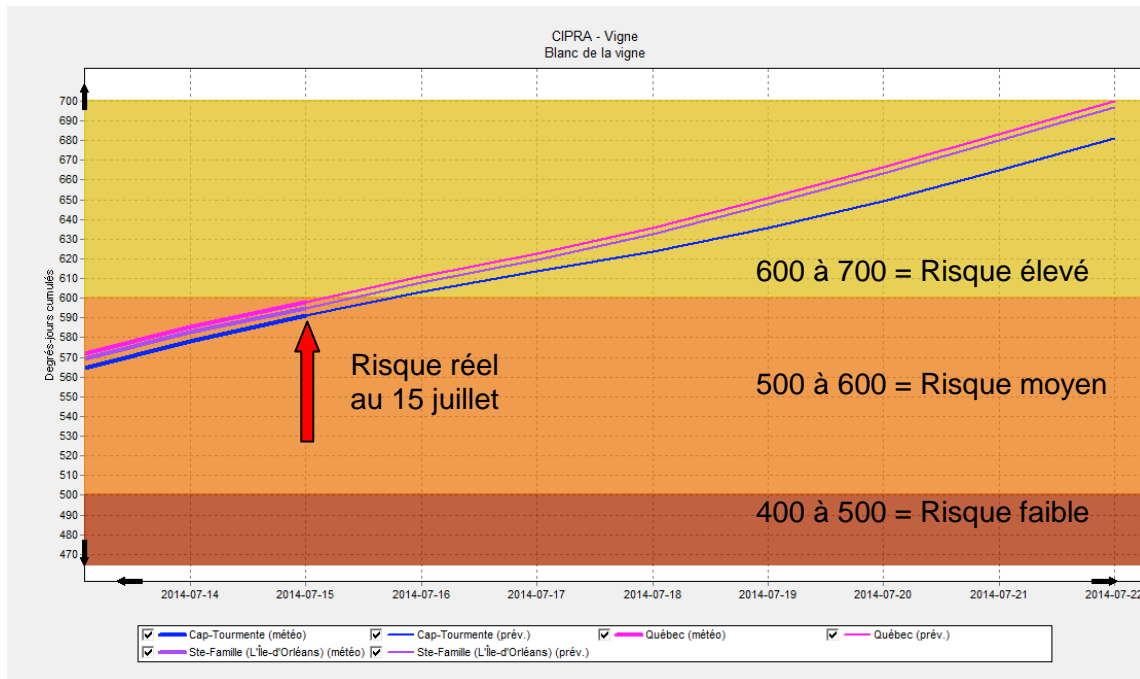
Modèle pour le blanc, saison 2014, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 21 mai 2014

400 à 500 = Risque faible



En Estrie et dans les Laurentides, le seuil de 600 degrés-jours en base 6 est dépassé pour l'ensemble des stations météo consultées et l'accumulation de 700 degrés-jours en base 6 sera atteinte d'ici 2 à 3 jours. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Un dépistage régulier devrait être commencé pour des cépages très sensibles à la maladie. Le « danger » est maintenant très présent pour la majorité des cépages.

Modèle pour le blanc, saison 2014, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 27 mai 2014



Pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le seuil de 500 degrés-jours en base 6 est dépassé pour l'ensemble des stations météo consultées, et l'accumulation de 600 degrés-jours en base 6 sera atteinte d'ici 1 à 2 jours. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Un dépistage régulier devrait être commencé pour des cépages très sensibles à la maladie. Le « danger » est maintenant très présent pour la majorité des cépages.

INSECTES

Tordeuse de la vigne

Les observations de ce ravageur se poursuivent dans la grande région de la Montérégie. Vérifiez avec votre conseiller la nécessité d'intervenir spécifiquement contre ce ravageur. Certains produits auront un effet sur plusieurs ravageurs. Consultez la section « Insectes » du [bulletin d'information No 05](#) du 3 juillet 2014 : « Fongicides et insecticides utilisés en viticulture ».

Il est possible de piéger les papillons avec des pièges Delta ou Multipher et une phéromone. Consultez votre fournisseur de produits antiparasitaires. Cependant, on ne se fie pas aux captures pour intervenir; on observe plutôt le nombre de glomérules présents sur les fruits. Au Québec, aucun seuil économique n'a vraiment été établi pour justifier une intervention. En Ontario, on parle d'intervention si plus de 5 % des grappes sont atteintes. Dans nos conditions, il est possible d'observer jusqu'à quatre générations lors de saisons chaudes et certains cépages seraient plus attirants que d'autres!



Piège Delta



Piège Multipher

Phylloxéra

Consultez l'[avertissement No 08](#) du 19 juin 2014 pour un rappel concernant cet insecte.

Scarabée japonais

Le scarabée japonais est maintenant arrivé dans la majorité des régions et les populations varient de peu intenses à très intenses. Pour plus d'information sur les pièges disponibles et la méthode de dépistage de cet insecte, consultez l'[avertissement No 05](#) du 5 juin dernier et consultez votre conseiller technique si vous croyez qu'une intervention est nécessaire. Certains produits auront des effets sur plusieurs insectes.

Altises et nouvelles plantations

Les [altises à tête rouge](#) devraient arriver bientôt dans les secteurs les plus chauds et les nouvelles plantations seront à risque. En effet, vu le peu de feuillage présent, les altises peuvent défolier les jeunes plants et entraîner des problèmes d'aouûtment. Afin de limiter leur incidence, un bon désherbage devrait être fait. Vérifiez avec votre conseiller la nécessité d'intervenir spécifiquement contre ce ravageur.

Afin de favoriser le bon développement des jeunes plants, des apports d'eau devraient être faits lorsque plusieurs jours sans pluie se suivent, surtout sur les sols légers.

CARENCES

Consultez l'[avertissement No 11](#) du 9 juillet 2014 pour un rappel concernant les différentes carences rencontrées présentement (magnésium [Mg], potassium [K], manganèse [Mn]) dans les vignobles.

ROGNAGE, EFFEUILLAGE et UN PEU DE VOCABULAIRE : millerandage et coulure

Consultez l'[avertissement No 10](#) du 3 juillet dernier pour revoir cette information.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAGe pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 11 juin 2014.
- Mise à jour 2014 du [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne.](#)
- [IRIS phytoprotection](#) : Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 819 820-3001, poste 4342 ou 1 800 472-4846, poste 4342
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – Vigne – 16 juillet 2014